



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 5 mars 2026

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : M. Eric Dewarrat, suppléant

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes.

1. Appel

Excusés

Bertez Bruno

Bertholet Fanny

Chappuis Miguel

De Almeida Fernandes Flavio

Kolly André

Moreira Lima José

Pautz Geoffroy

Villars François

Absents

Bezençon Marina

Chappuis Jacques

Mme Marion Villars et Mme Fanny Liechti-Jaccard ne sont plus membres du Conseil en raison de leur départ dans une autre commune.

La Présidente procède à l'assermentation de M. Benoit Baillet.

Présents : 31 y.c. présidente	Excusés : 8	Absents : 2	Total : 41
----------------------------------	-------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2025
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Présentation du programme de subvention du règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable
6. Préavis municipal no 1/2026 - Demande d'un crédit d'exécution de CHF 235'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre l'ancienne laiterie et la station de pompage et la création de trois places de stationnement (grilles gazon)
7. Préavis municipal no 2/2026 - Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) de Lavaux-Oron
8. Divers et propositions individuelles

La Municipalité demande à intervertir les points 4 et 5 de l'ordre du jour.

La modification est acceptée avec 22 voix, 0 avis contraires et 8 abstentions.

La Présidente passe au vote. L'ordre du jour est accepté avec 25 voix et 3 abstentions.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025.

Corrections :

P3 : M Ruiz : ...les élus prêtent serment.

P4 : Mme la Présidente : (...) M Pichonnat Denis lit le rapport de la commission de finances (...) : suppression de l'indication : rapporteur. Le rapport ayant été rédigé par un autre membre de la commission. Même correction pour (...)M. Julien Jaccard lit le rapport de la commission (...)

Le PV est mis au vote

Résultats : **OUI** : 27 **NON** : 0 **Abstentions** : 3

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 27 voix.

3. Communications de la Présidente

Élections du 8 mars à la municipalité. 3 membres du bureau se sont portés candidats. En conséquence, il a fallu procéder à la nomination d'un bureau du jour présidé pour Mme Christina Zimmermann.

En cas de 2^e tour, élection est tacite s'il n'y a qu'un seul poste à pourvoir et une seule liste déposée. Si plusieurs listes sont déposées, il y aura un 2^e tour le 29 mars 2026.

Assermentation des nouvelles autorités : 26 mai. Entrée en fonction : le 1^{er} juillet.

M. Vincent Légeret demande comment se passera l'assermentation de nouveau Conseil général. La Présidente lui répond que cela se fera lors de la première séance du Conseil général le 26 mai, en même temps que l'assermentation de la Municipalité.

M. Michel Jaquier relève, à propos de la mise en place du nouveau Conseil le 26 mai, que le rapport de la Commission de gestion est prévu début juin. La Présidente précise que l'actuel CG est en fonction jusqu'au 30 juin et que la Commission de gestion mènera son travail jusqu'au bout.

La Présidente présente un lien informatique qui permet aux intéressés de répondre à un sondage sans engagement, ceci dans le but qu'elle puisse se faire une idée de combien de personnes s'intéressent à poursuivre dans le Conseil et dans les commissions. Les conseillers peuvent participer librement.

4. Présentation du programme de subvention du règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable.

Mme Carol Gachet présente cet objet au nom de la Municipalité.

Budget global de CHF 27'000.-

Chaque formulaire de demande de subvention sera examiné par l'administration.

Il n'y a plus désormais de subvention pour la pose de panneaux photovoltaïques de la part du Canton. Les communes se sont alignées sur cette pratique.

La subvention communale se monte à 10% de la subvention cantonale pour les énergies renouvelables avec un plafond à CHF 2000.-

Mobilité douce : 10% avec plafond à CHF 300.-

Biodiversité : plantation de haies vives. CHF 20.- le mètre linéaire, plafond à CHF 500.-

Projets participatifs : sur dossier, plafond à CHF 2000.- Exemple de projet qui a eu lieu au mois de novembre, une conférence sur les oiseaux nicheurs présentée par Mme Jenny, habitante du village.

M. Jean-Marc Ruiz demande si ces subventions sont fiscalement déductibles.

M. Fabrice Weber répond qu'il faut déclarer effectivement les subventions reçues en déduction des coûts des travaux effectués.

Mme Nathalie Langlois demande s'il y aura une communication plus large à ce propos de la part de la Municipalité. **Mme Carol Gachet** répond que ce sera justement de la compétence de la

commission paritaire qui promeut le fonds de communiquer via le Chant du Rossignol, le site internet et Local Cities et Facebook.

M. Vincent Légeret suggère de mettre un lien dans l'application Local Cities qui renvoie sur le site de la commune. La Municipalité prend note de la demande.

M. Thierry Ruch demande comment le budget a été fixé et ce qui se passerait en cas de dépassement.

Réponse de **M. Philippe Thévoz** : le budget est basé sur le revenu versé par la Romande Énergie (usage du sol + demi-centime par KWH). En cas de dépassement éventuel, il y aurait report sur le prochain budget.

Mme Carol Gachet : les demandes sont traitées par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement du fonds. Il existe une marge de manœuvre en jouant sur les différentes catégories de subventions.

M. Thierry Ruch fait part de son inquiétude pour les demandes de subvention pour les abonnements de transports publics. Il estime nombreuses les personnes à détenir un abonnement dans la commune et celles pour lesquelles le renouvellement intervient en fin d'année seront prétéritées.

M. Marc Mostacci, au nom de la commission, relève que lors d'un premier exercice, les incertitudes sont nombreuses. Selon les demandes, la répartition des fonds dans les pots pourra être modifiée.

M. Mauro Re rappelle le principe du « premier arrivé, premier servi » qui devrait figurer explicitement sur la directive, directive qui devrait préciser clairement comment l'attribution du fonds va fonctionner.

Mme Carol Gachet confirme que cette précision y figure déjà.

M. Nicolas Saugy demande, pour les énergies renouvelables, si la demande de subvention cantonale est nécessaire avant de faire sa demande à la commune. Mme Gachet répond par l'affirmative.

5. Communications de la Municipalité

M. Jonathan Pichonnet informe le Conseil sur l'avancement des travaux de la place de jeux, qui seront terminés fin mars. Inauguration le 30 mai.

Mme Christina Zimmermann demande quelle partie de la place de jeu est accessible d'ici fin mai. La Municipalité confirme que c'est uniquement le terrain de sport. Pour le reste, le gazon doit avoir le temps de pousser.

Cimetière : on attend encore le feu vert du service archéologique cantonal sur la présence éventuelle d'ossements non répertoriés.

M. David Mellioret :

Voirie : La municipalité a dû mettre un terme au contrat de travail de son employé communal pour comportement inapproprié durant les heures de travail. Et malheureusement, peu après la Municipalité a dû mettre un terme au contrat de son second employé de voirie. Actuellement, nous pouvons compter sur nos auxiliaires qui assurent l'intérim.

Un candidat avec plusieurs années d'expérience viendra signer son contrat pour débiter cet été. Et si tout se passe bien un 2e candidat pourra être aussi engagé. En espérant que cela soit stable pour la prochaine législature.

Épicerie : constat mitigé sur le fonctionnement de cette année. Le mandat va être remis prochainement, mais les nouveaux tenanciers ne sont pas très bien intégrés. Le fonds de commerce est actuellement surévalué à CHF 70'000, ce qui est trop élevé pour un rachat par la commune. Il existe un projet de remplacement par un tea-room.

Discussion sur l'avenir de l'épicerie :

M. Vincent Légeret relève l'accueil peu engageant et l'offre limitée de marchandises disponibles. M. David Mellioret confirme que la municipalité est consciente du problème mais que la question du volume du chiffre d'affaires se pose depuis longtemps.

Mme Camille Légeret propose une diminution de la surface de vente au profit d'une augmentation de la cafétéria. M. Mellioret soulève le problème de la patente tea-room.

M. Michel Jaquier souligne qu'il y a beaucoup de vide entre les clients du matin et ceux du soir. Entre deux, c'est le tea-room qui serait la solution.

M. Nicolas Saugy rappelle le rôle social de l'épicerie et suggère que le coup de pouce pourrait venir de la commune, propriétaire du bâtiment des Vernettes. M. Mellioret rappelle qu'on a déjà soutenu M. Cani et qu'un repreneur avec l'expérience de la gestion d'un tea-room se profile.

M. Julien Jaccard pointe la rentabilité problématique de l'affaire et rappelle que même Duvoisin a dû fermer, malgré les économies d'échelle qu'il pouvait réaliser entre ses différents points de vente. Peut-on attendre un peu avant la reprise ? M. Mellioret répond que si on refuse un candidat solvable, la municipalité doit reprendre le fonds de commerce, soit environ 50'000 francs.

Mme Nathalie Langlois demande s'il est possible de réévaluer le fonds de commerce ? Réponse de M. David Mellioret : même réévalué autour de 30'000, cela reste cher.

M. Mauro Re s'interroge sur la nature du lien entre l'exploitant et la commune. Réponse de la Municipalité : le bail est renouvelé tous les 5 ans.

M. Vincent Légeret demande où en est le projet de tea-room ? Réponse : il y a un candidat intéressé, mais la commune est liée jusqu'en 2030 par le bail actuel.

M. Michel Jaquier : la poste est-elle au courant de la volonté de départ des actuels gérants ? La poste n'est informée qu'au moment de la validation du transfert de bail.

M. Gilles Cloux : la commune pourrait-elle louer une patente ? Non.

M. Jean-Marc Ruiz demande si un changement d'affectation est possible. La Municipalité répond par l'affirmative. Des toilettes au sous-sol et un ascenseur sont disponibles.

Mme Christina Zimmermann estime qu'on a encore le temps de penser au projet d'ici l'échéance du bail en 2030.

Mme Carol Gachet précise que pour un changement d'affectation, il faut compter environ CHF 70'000 à la charge de la commune.

Mme Nathalie Langlois souligne l'importance de la maîtrise du français de la part des exploitants.

Pour M. Vincent Légeret, en comparaison d'autres préavis coûteux, l'épicerie mérite que l'on investisse, y compris par un rachat du fonds de commerce.

Pour M. Mauro Re, la liberté de l'exploitant doit être acceptée. Autre possibilité : devenir propriétaire du fonds de commerce, quitte à le mettre en gérance, ce qui donne plus de liberté d'action à la commune. Il est préférable de définir clairement les rôles et fonction de chacune des parties.

M. David Mellioret demande qui serait ouvert à un préavis de libération des exploitants pour aller vers un projet de tea-room. Large majorité favorable.

M. Philippe Thévoz annonce qu'avant-projet sera soumis à la Commission d'urbanisme par apport à la sécurité des usagers sur la rue du Village. Une rencontre avec le service des routes est prévue lundi 9 mars. Il indique également que la DGMR a accepté après de longues négociations la réduction de la vitesse à 60 km/h sur la route de Berne sur un tronçon traversant le village. Applaudissements de l'assemblée.

6. Préavis municipal n° 1/ 2026 – Demande d'un crédit d'exécution de CHF 235'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre l'ancienne laiterie et la station de pompage et la création de trois places de stationnement (grilles gazon).

Rapport de la Commission d'urbanisme lu par **M. Thierry Ruch**.

Lecture du rapport de la Commission des Finances par **M. Fabrice Weber**.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Isabelle Mermoud demande si la fouille passera à nouveau sur la route de la Croix-Neuve et si les trois places de stationnement sont celles prévues dans le budget.

M. Claude Küng répond que le tracé de la fouille ira de la laiterie à la STAP sans passer par la route de la Croix-Neuve, la fouille se fera au profit des chantiers en cours derrière les bâtiments qui bordent la route.

M. Philippe Thévoz répond qu'il s'agit de 3 nouvelles places. Le budget concerne 3 places supplémentaires donc l'emplacement sera en lien avec le réaménagement de la rue du Village selon projet en préparation.

M. Michel Jaquier demande si les travaux sur ce tronçon ont la priorité sur le changement de conduite sur la rue du Village direction Moudon. **M. Philippe Thévoz** répond par l'affirmative.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats du vote : OUI : 29 NON :1 Abstentions : 0

La Présidente ne vote pas. Le Préavis municipal n° 1/ 2026 est accepté avec 29 voix.

7. Préavis municipal n° 2 / 2026 – Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux - Oron.

Rapport de la Commission d'urbanisme lu par **M. Thierry Ruch**.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Mauro Re s'enquiert des conséquences d'un éventuel refus. **M. Philippe Thévoz** répond que cela remettrait l'ouvrage sur le métier, sans pouvoir apporter plus de précisions sur les conséquences précises d'un refus. **M. Thévoz** souligne l'importance de la solidarité avec les autres communes concernées.

Mme Martine Borgeaud relève que les habitants de notre commune pourraient être concernés par les éventuelles créations de postes de travail que cela peut générer.

M. Jean-Marc Ruiz demande si on peut rester neutres. **M. Thévoz** répond que l'on est tout de même concernés par le développement économique de notre région.

Mme Maria Spoerry estime que les apports par rapport à la situation antérieure sont peu clairs. La commune a-t-elle le choix de s'opposer ? La Présidente propose de projeter une vidéo de présentation sur le sujet et qui se trouvait à disposition sur le site de la commune.

M. Mauro Re relève qu'en cas de refus, les autres communes ne sont pas préteritées et attire l'attention sur la question des nuisances potentielles apportées par ces entreprises du secteur secondaire.

M. Michel Jaquier remarque que Montpreveyres n'est que très peu concernée, mais qu'il serait souhaitable que les petites communes comme la nôtre aient voix au chapitre dans la définition du plan directeur.

M. Philippe Thévoz répond que le plan directeur reste au niveau des grands principes et que le risque de nuisances et de conséquences financières négatives est très faible.

M. Thierry Ruch abonde dans le même sens.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats du vote : OUI : 20 NON :2 Abstentions : 8

La Présidente ne vote pas. Le Préavis municipal n°2/ 2026 est accepté avec 20 voix.

8. Divers et propositions individuelles

M. Vincent Légeret demande si un parking payant pourrait être aménagé sur la parcelle 282 avec le DDP à côté de la place de jeux. **M. Philippe Thévoz** répond que cela ne répond pas à un besoin urgent pour l'instant.

M. Jean-Marc Ruiz demande ce qui explique l'augmentation du prix du mètre cube d'eau, de la location des compteurs et du montant de la taxe entre 2009 et 2024. **M. Claude Küng** prend note et répondra dans le détail lors du prochain Conseil.

Mme Christina Zimmermann demande des nouvelles du projet SCHL et quelle partie de la place de jeux était prévue avec les CHF 100'000.- prévus en compensation. Réponse de la Municipalité : rendez-vous est pris avec le tribunal en mai pour trouver un éventuel arrangement avec les opposants.

Pour la place de jeux, il s'agit de la passerelle qui n'a pas été créée et également des abris avec des tables.

M. Jérémy Cloux lance une invitation pour une petite agape le dimanche des élections entre 11h00 et 15h00.

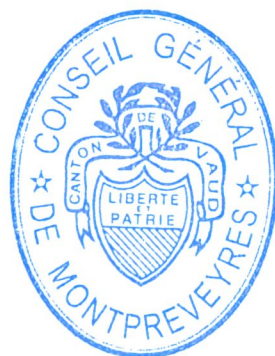
Mme Carol Gachet présente l'agenda jusqu'au CG du 18 juin. Le conférencier sur les oiseaux nicheurs a proposé un plan d'action "hirondelle, martin et chauve-souris". Des observations pourront être faites autour des habitations.

Mme Isabelle Mermoud souhaite des précisions sur les normes concernant les places de parc. Réponse au prochain CG.

M. Nicolas Saugy annonce la prochaine manifestation du Four à pain au 25 avril. Le planning pour la suite de l'année est en cours d'élaboration.

La Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h24.

Martine Borgeaud
Présidente



Eric Dewarrat
Secrétaire suppléant